

Les points de vigilance à prendre en compte pour apprécier le potentiel solaire de sa toiture à partir des données fournies par le cadastre solaire :

La couverture de ma toiture est-elle en bon état ?

>> Des panneaux solaires photovoltaïques ont une durée de vie constatée d'au moins 30 ans. La couverture doit pouvoir demeurer en bon état sur cette même période au risque d'une dépose et repose de l'installation en cas de réfection.

Quel type de matériau est utilisé pour la couverture ?

>> Tuile, bac acier, zinc, EPDM, membrane PVC joint-debout, ardoise, fibro-ciment, toiture terrasse en béton, végétalisée etc... permettent la plupart du temps d'accueillir des panneaux solaires mais pas au même coût d'implantation et avec les mêmes contraintes. Les systèmes de fixation sont spécifiques à chaque toiture et le coût de mise en œuvre peut parfois compromettre l'équilibre économique d'un projet : les toitures en bac acier ou en tuiles réunissent les conditions les plus aisées et celles en ardoises ou membranes les plus contraignantes.

Ma charpente ou structure porteuse est-elle suffisamment solide et en bon état pour accueillir une installation solaire photovoltaïque ?

>> Le poids additionnel sur une toiture inclinée est de l'ordre de 12 à 15 kg/m². Sur une toiture plate, le poids est supérieur et dépendra du lestage et du système de fixation, pouvant monter à plus de 50 kg/m².

Y a-t-il des masques dans l'environnement proche qui serait préjudiciable à l'implantation de panneaux solaires photovoltaïques ?

>> La présence d'arbres à proximité (tenir compte de leur croissance), de bâtiments existants ou en construction, le relief, sont autant d'éléments pouvant faire de l'ombre sur une toiture. Ce sont des paramètres à prendre en compte en complément des données fournies par l'outil du cadastre solaire.

Y a-t-il des éléments en saillis de la toiture ?

>> Cheminée, conduits de fumée, de ventilation, antenne TV, chiens assis, velux, chatière sont autant d'éléments pouvant faire de l'ombrage ou limitant la surface exploitable pour l'implantation de panneaux solaires.

Pour les toitures terrasses : quel est le type de revêtement et la classe de compression de mon isolant ?

>> La classe C de bonne résistance à la compression de l'isolant est souvent exigée, à minima par les assurances des professionnels en cas de lestage de panneaux. (4 classes de A, le moins résistant, à D le plus résistant).

Quelle est la pente de ma toiture ?

>> Attention, seules les toitures ayant une pente inférieure à 10% (=6°) peuvent permettre d'accueillir des panneaux sur une structure permettant de corriger la pente pour une inclinaison optimale de 20° à 30°. Au-delà de 10%, les panneaux doivent suivre l'inclinaison de la toiture (parallèle au plan).